



# COLOMIERS

27 - 28  
&  
29 août 2010

37<sup>e</sup> Challenge national  
de pétanque

# TOULOUSE

## Sommaire

■ Parole fédérale.....	3
■ Le mot des directeurs .....	4
■ Le mot du maire de Colomiers.....	5
■ Editorial .....	6
■ La Haute-Garonne reçoit .....	8
■ Colomiers ville d'accueil.....	10
■ Modalités pratiques.....	12
■ Programme .....	14
■ Boulodrome.....	16
■ Règlement.....	17
■ Fiche d'inscription individuelle .....	26
■ Fiche d'inscription récapitulative .....	27
■ Fiche composition des équipes.....	28
■ Fiche liste des inscrits.....	29
■ Fiche sanitaire.....	30
■ Fiche d'inscription pour la visite de l'aérospatiale.....	31



## Parole fédérale

■ Le challenge national de pétanque rassemblera à la fin de l'été les fidèles de cette rencontre les 27, 28 et 29 août à COLOMIERS.

L'édition 2010 se déroulera chez nos amis toulousains, organisateurs de nombreuses manifestations nationales, de challenges sportifs et d'un congrès.

Ce rendez-vous traditionnel rassemble le plus grand nombre de participants issus des quatre coins de France. Au-delà de la compétition sportive, je ne doute pas que cette manifestation réunira grâce à l'amitié et la convivialité, temps forts de ce challenge, l'ensemble des agents de notre nouvelle communauté de travail.

Je remercie particulièrement Claude DELSOL, Président de l'ASCEE 31, et toute sa dynamique équipe qui ont encore une fois réuni volonté et enthousiasme pour mener à bien ce projet.

Bon séjour à toutes et tous non loin de « la ville rose » en bordure de la Garonne et patrie d'un célèbre chanteur disparu.

Amicalement,

**Joëlle GAU**  
**Présidente de la Fédération**  
**Nationale des ASCEE**



## Le mot des directeurs

- Une nouvelle fois, l'ASCEE 31 organise une manifestation nationale.

Le 37<sup>e</sup> challenge national de pétanque sera ainsi la 10<sup>e</sup> manifestation nationale organisée par notre ASCEE.

Colomiers, ville dynamique de la banlieue toulousaine sera heureuse de vous accueillir.

A l'heure des nombreuses réformes, il est important que le mouvement associatif perdure et permette à chacun de se retrouver à l'occasion de manifestations sportives et festives.

Merci encore aux organisateurs, à ces nombreux bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.

Rendez-vous donc en août pour ce challenge.

**Thierry VATIN**  
**DDT**

**Daniel CHEMIN**  
**DIR Sud-ouest**

**André CROCHERIE**  
**DREAL Midi-Pyrénées**

## Le mot du maire de Colomiers

■ Notre Ville de Colomiers est très fière, riche de ses trois clubs de pétanque – la Boule joyeuse, les Fenassiers Léo Lagrange et l'Animation Parc Duroch Léo Lagrange – d'accueillir pour la première fois le Championnat de France de Pétanque de l'Équipement 2010, les 27, 28 et 29 août.

Près de 500 personnes venues des quatre coins de France vont pouvoir profiter de notre Boulodrome municipal pour le plus grand plaisir de tous les amateurs de ce sport !

C'est dans ces moments de convivialité, en plus de la solidarité que perpétue l'association, que s'unissent les hommes et les femmes qui sont porteurs des valeurs du service public au sein des services de l'Équipement. Sachez qu'à Colomiers, ces valeurs sont parmi les premières que nous défendons.

Aussi, je tiens à remercier Monsieur Claude DELSOL, président de l'Association Sportive Culturelle et d'Entraide de l'Équipement 31, aidé d'une cheville ouvrière colomérine, Francis CABÉ, sans qui ce bel événement n'aurait pu s'organiser.

Au nom du Conseil Municipal, je vous adresse à tous, nos encouragements et nos félicitations.

Bon championnat.

**Bernard SICARD**  
**Maire de Colomiers,**  
**Président Délégué du Grand Toulouse,**  
**Vice Président du Conseil Général**  
**aux sports et Communications**

## Editorial

■ Organiser un national Pétanque est une tâche à la fois difficile et passionnante qui nécessite beaucoup d'énergie. Avec enthousiasme et avec la ferme volonté de réussir, l'équipe organisatrice de l'ASCEE 31 a mis tout en œuvre pour réussir ce challenge.

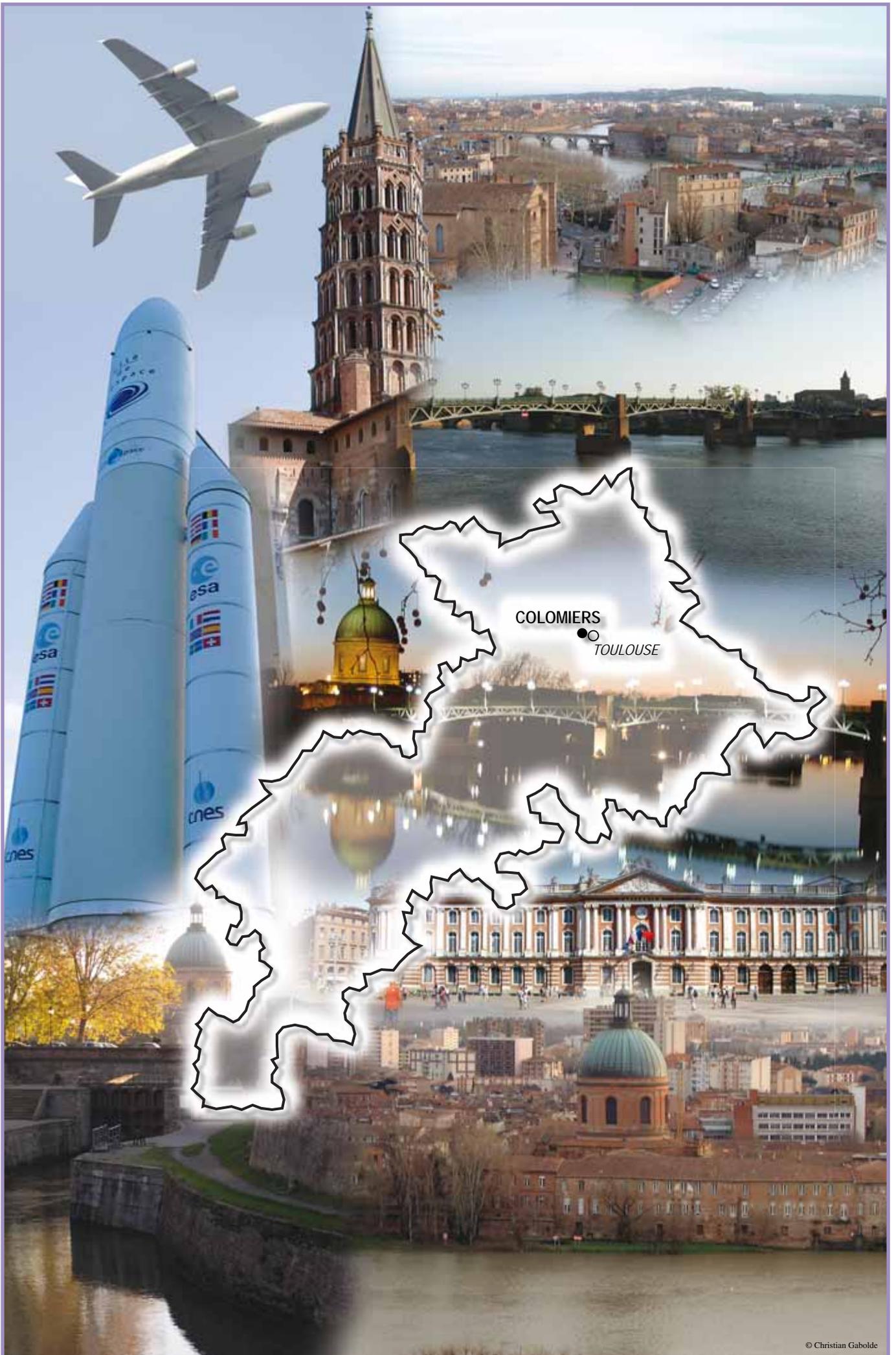
Le sport est un vecteur de rassemblement et de valeurs humaines qu'il est important de faire vivre au sein de notre mouvement associatif.

En cette période tourmentée, autant pour notre activité professionnelle qu'associative, l'ASCEE 31 est heureuse et fière de mettre son travail et son enthousiasme au service de tous pour rassembler.

COLOMIERS, ville moderne et dynamique, met à notre disposition ses magnifiques équipements sportifs. Vous allez donc pouvoir vous exprimer en grands sportifs, gagnants et tolérants à la fois, afin de faire de ces deux journées un excellent séjour de détente.

Tous ensemble faisons de ce 37<sup>e</sup> challenge national de pétanque un inoubliable moment sportif et festif.

**Claude DELSOL**  
*Président de l'ASCEE 31*



## La Haute-Garonne reçoit

---

Notre choix s'est porté sur **COLOMIERS**, ville limitrophe de TOULOUSE, pour l'organisation de ce challenge national les 27, 28 et 29 Août 2010.

---

A quinze minutes de Toulouse, cette grande cité, capitale de l'aéronautique, présente tous les atouts pour réussir une manifestation de cette ampleur :

- Elle dispose de toutes les infrastructures nécessaires. Celle-ci sont situées en centre ville, dans un petit périmètre, réduisant au maximum les déplacements des participants.
- La municipalité nous a assurée de son soutien et de son concours total : mise à disposition de ses infrastructures, des matériels et personnels de ses services techniques.
- L'accès aux différentes installations est très facile car elles sont implantées à proximité de la voie rapide TOULOUSE - COLOMIERS et desservies directement par celle-ci.

### MOYENS D'ACCÈS

#### Par avion

Aéroport de TOULOUSE - BLAGNAC, à 15 minutes, accessible par les plus grands transporteurs. Plusieurs compagnies régulières assurent les liaisons quotidiennes avec les plus grandes villes de France.

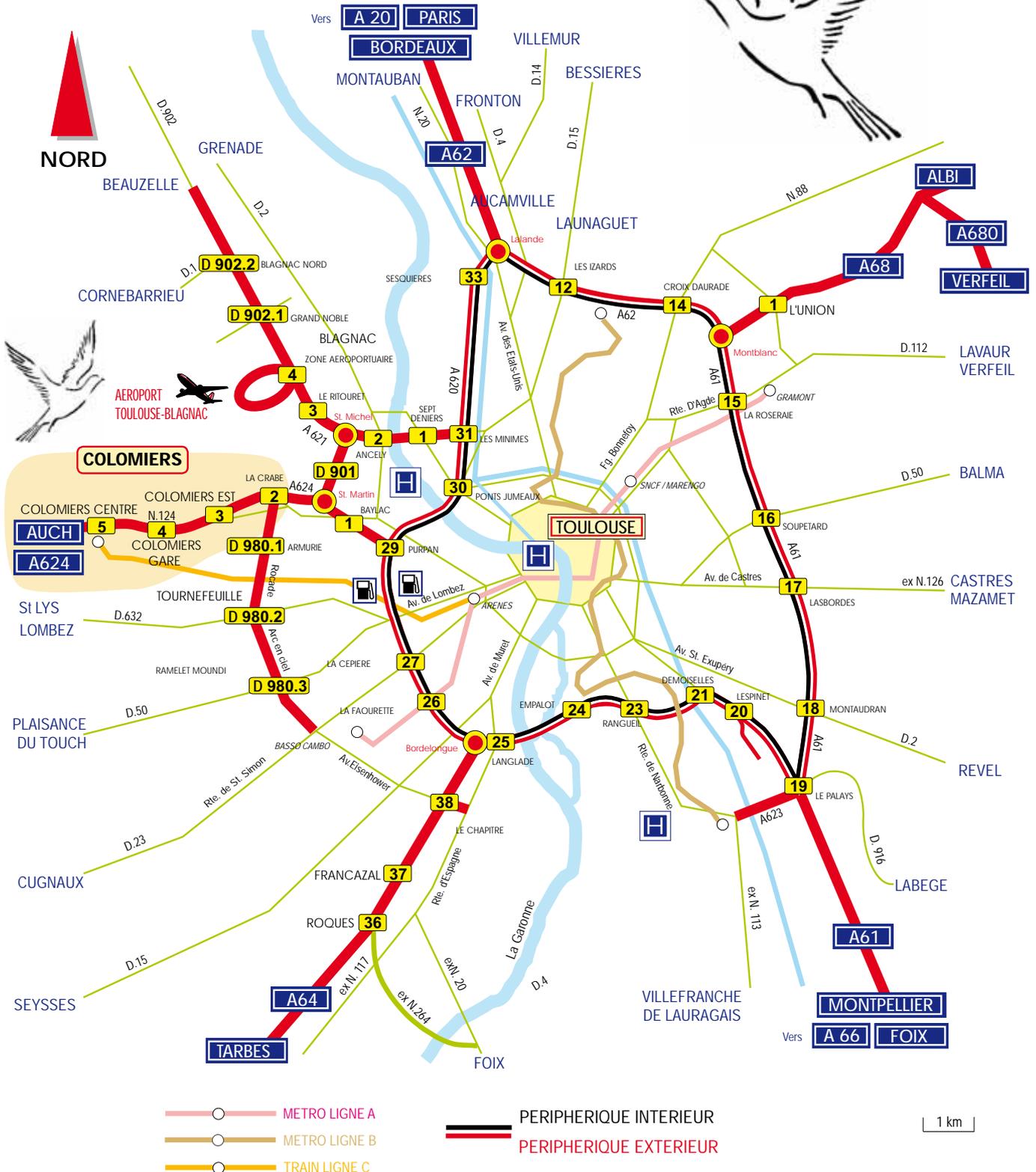
#### Par train

Gare SNCF de TOULOUSE - MATABIAU. Liaisons quotidiennes directes avec toutes les villes de France. TGV TOULOUSE - PARIS plusieurs fois par jour.

#### Par route

Les principaux axes desservant TOULOUSE : Autoroutes A61 (NARBONNE-MONTPELLIER-PERPIGNAN), A64 (TARBES-BAYONNE), A68 (ALBI), A62 (AGEN-BORDEAUX), Routes nationales 20 - 113 - 117.

# 37<sup>e</sup> Challenge national de pétanque 27, 28 & 29 août 2010

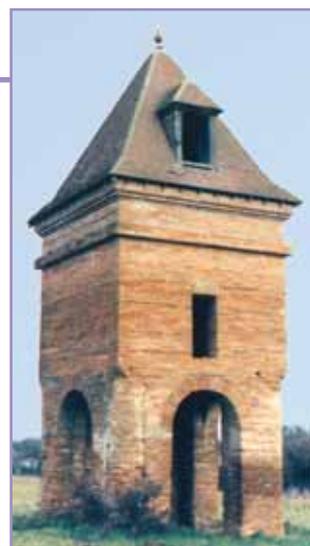


## Colomiers ville d'accueil



### ■ Colomiers, des ailes et des racines

Ville de progrès, à l'ouest de Toulouse, à 10 mn de la capitale et à 5 mn de l'Aéroport International, Colomiers bénéficie d'une situation géographique déterminante et de la proximité du plus important pôle économique et industriel du Grand Toulouse. Autrefois village rural de 2 000 habitants, c'est aujourd'hui la deuxième ville de la Haute-Garonne et la 6<sup>e</sup> de Midi-Pyrénées avec plus de 35 000 citoyens. Une cité moderne dont une colombe symbolise le passé, terre des colombiers, mais aussi le présent, la ville étant au cœur d'un des centres mondiaux de la construction aéronautique.



### ■ Colomiers, une économie dynamique

Son expansion a en effet commencé avec l'extraordinaire ascension de l'aéronautique française puis européenne. Après avoir accueilli sur son territoire Bréguet, Dassault puis Aérospatiale, c'est aujourd'hui le groupe international EADS-AIRBUS qui construit, dans les usines d'assemblage Clément-Ader, l'A330, l'A340, l'A380 et demain l'A350. L'aéronautique, mais pas seulement - du BTP aux commerces et services - d'autres secteurs d'activités performants sont également actifs sur la ville, ce qui représente au total plus de 2 000 entreprises et 20 000 emplois.

### ■ Colomiers a du charme

Au-delà de son dynamisme économique, Colomiers est de plus en plus reconnue pour la qualité de vie qu'elle offre : 1<sup>er</sup> Prix Dépêche du Midi 2007 de « la ville où il fait le mieux vivre dans le Grand Toulouse » en comparaison avec 96 communes ! 24 % du territoire sont ainsi dédiés aux espaces nature et aux loisirs. Sans oublier la confirmation des « Trois fleurs » obtenues depuis 1999 au Concours des Villes Fleuries de France.

***C'est ainsi que Colomiers a développé au fil des années un art de vivre et un bien-être apprécié de tous...***





Photos du challenge inter-régional 2007



## Modalités pratiques

### ■ ORGANISATION :

⇒ Challenge en doublettes comportant trois séries de concours (masculin et féminin) :

- ◆ Principal
- ◆ Complémentaire
- ◆ Consolante.

### ■ ACCUEIL :

⇒ Le vendredi à partir de 16h00 : boulodrome municipal. Un rafraîchissement sera offert aux participants qui auront, après les formalités d'accueil, la possibilité :

- ◆ de s'installer dans leur hôtel,
- ◆ de prendre leur dîner.

⇒ Le samedi à partir de 7h30 : boulodrome municipal. Mêmes prestations que la veille au soir.

⇒ Des navettes depuis la gare SNCF et l'aéroport seront organisées chaque fois qu'il sera nécessaire.

### ■ RESTAURATION :

⇒ Petits déjeuners dans les hôtels.

⇒ Tous les autres repas seront assurés par un traiteur et servis dans le Hall Comminges situé près du boulodrome et des hôtels.

### ■ HEBERGEMENT :

Dans sept hôtels (capacité totale d'hébergement : 600 personnes) de même standing (2 étoiles) situés autour et à proximité du boulodrome.

### ■ BOULODROME :

Boulodrome municipal offrant 144 terrains tracés aux dimensions fédérales dont 40 intérieurs ainsi qu'un club house avec toutes les commodités.

### ■ EXCURSION :

Une très intéressante visite guidée du site « Aéroconstellation », comprenant les chaînes de montage de l'airbus A380, sera organisée gracieusement le samedi après-midi pour les accompagnateurs.



*Photos du challenge inter-régional 2007*



## Programme

### ■ VENDREDI 27 AOUT

- ◆ **A partir de 16h00** : Accueil des participants au boulodrome
- ◆ **20h00** : Dîner

### ■ SAMEDI 28 AOUT

- ◆ **A partir de 7h30** : Accueil des participants au boulodrome
- ◆ **8h00** : Début des compétitions
- ◆ **12h00** : Arrêt des parties - Déjeuner
- ◆ **14h00** : Reprise des parties jusqu'aux quarts de finales joués,  
ou, pour les accompagnateurs, visite guidée des chaînes de montage de  
l'airbus A380 (site Aéroconstellation)
- ◆ **20h00** : Soirée de gala - Dîner spectacle dansant

### ■ DIMANCHE 29 AOUT

- ◆ **9h30** : Demi-finales et finales des divers concours
- ◆ **12h00** : Remise des prix - Vin d'honneur
- ◆ **13h00** : Déjeuner





## Boulodrome

- D'architecture moderne, le boulodrome municipal, entouré d'espaces verts et de grands parkings autos, offre :
  - ◆ 104 terrains tracés extérieurs dont 60 éclairés
  - ◆ 40 terrains tracés intérieurs
  - ◆ un club house avec toutes les commodités.
  
- Nous nous sommes assurés du soutien des responsables du **club local de pétanque**, rodés à ce type de manifestation (organisation annuelle de grands nationaux avec près de 800 participants). Ils nous apporteront gracieusement :
  - ◆ aide matérielle (traçage des terrains notamment)
  - ◆ assistance technique
  - ◆ logistique.
  
- Nous avons recherché et obtenu le concours du **Comité Départemental de Pétanque** qui médiatisera notre manifestation et qui procurera, avec ses précieux conseils, les arbitres et graphiqueurs officiels en nombre suffisant.



## Règlement

### Organisation administrative du Challenge

---

#### **Article 1 - Participants autorisés**

---

Sont admis à participer les adhérents des associations affiliées à la FNASCEE, à savoir :

- les adhérents employés dans les services, les établissements publics ou les écoles du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM), qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
- les agents adhérents de l'ASCEE travaillant dans une direction départementale des territoires (et de la mer).
- les agents du MEEDDM adhérents de l'ASCEE employés dans une autre direction départementale interministérielle.
- les agents du MEEDDM adhérents de l'ASCEE en position de détachement ou de mise à disposition ;
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement ;
- les enfants d'un agent adhérent qui travaille dans un service ou un établissement public du MEEDDM ou dans une DDT(M) sans limitation d'âge (\*) ;
- le conjoint ou le concubin déclaré ou compagnon pacsé et leurs descendants directs jusqu'à 25 ans non révolus ;
- les retraités adhérents de l'ex ministère de l'Équipement, du MEEDDM et du MAAP (ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche) qui ont travaillé dans les DDEA et qui ont été adhérents de l'ASCEE durant leur activité ;
- Les équipes partenaires de l'ASCEE organisatrice.

**Aucun adhérent extérieur n'est autorisé à participer à ce challenge.**

#### **Article 2 - Responsabilité des présidents**

---

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

(\*) Pour les descendants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent employé dans notre ministère sur laquelle figurent ses nom et prénoms.

## Règlement

### **Article 3 - Obligation des participants**

---

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

### **Article 4 - Commission de contrôle**

---

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée du challenge. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des concours. Cette commission de contrôle est en droit de s'opposer à la participation d'un concurrent présentant un matériel qu'elle jugerait déficient ou dangereux ou s'il ne répond pas aux exigences du contrôle.

Elle est constituée :

- du vice-président sport de l'association organisatrice,
- du responsable de l'activité concernée de l'association organisatrice,
- du délégué régional ou de son suppléant,
- du membre du comité directeur de la fédération,
- du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller le comité.

La commission de contrôle peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'elle juge utile, un des arbitres, par exemple.

Les litiges sont examinés et tranchés par la commission de contrôle. Le membre du comité directeur fédéral à voix prépondérante. Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision.

**Les décisions de cette commission sont sans appel.**

## Règlement

### **Article 5 - Contrôle des engagements**

---

#### **a) – à l'inscription**

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- l'identité et la filiation du participant
- le numéro de la carte d'adhérent ASCEE
- la date du certificat médical ou de la licence de la fédération de tutelle concernée.

Elle joindra :

- l'original ou la copie du certificat médical portant la mention de non contre-indication à la pratique sportive datée de moins d'un an à la date du challenge
  - ou de la licence de la fédération sportive de tutelle
  - ou copie de la date de la carte d'adhérent portant le cachet du médecin daté et signée ;
- la copie de la carte d'adhérent ASCEE ;

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que se soit.

#### **b) - au moment du challenge**

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des sports assisté du représentant fédéral qui s'assure que l'identité des participants d'une association correspond à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- la carte d'adhérent à son ASCEE (uniquement sur le support fourni par la FNASCEE) à jour signée avec la photo apposée ;
- une pièce d'identité, dans le cas où la photo n'est pas apposée ;
- en plus pour l'enfant d'agent : la carte de son parent adhérent et sa carte individuelle d'adhésion et l'autorisation parentale s'il est mineur non accompagné d'au moins l'un de ses parents ;
- les équipes partenaires de l'ASCEE organisatrice fournissent un justificatif d'appartenance à l'entreprise et une pièce d'identité.

## Règlement

### **Article 6 - Pénalités et sanctions**

---

Pour les cas de discipline sportive qu'il aurait à examiner, la commission de contrôle peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, elle peut exclure du challenge l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par la commission de contrôle ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCEE (commission de discipline).

### **Article 7 - Référence à une réglementation nationale**

---

Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de la discipline sauf dispositions particulières prévues au présent règlement. De plus, pour rester dans l'esprit des rencontres de la FNASCEE, toute dérogation devra avoir l'aval du vice-président chargé des sports et du responsable de la commission permanente des sports.

### **Article 8 - Assurances et couvertures des risques**

---

La FNASCEE est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCEE.

La FNASCEE et l'ASCEE organisatrice déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la FNASCEE selon les modalités précisées par l'assureur et figurant sur le site de la FNASCEE.

## Règlement

### **Article 9 - Droit à l'image**

---

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCEE.

Tout participant qui s'inscrit au challenge accepte cette disposition.

### **Article 10 - Soins – hospitalisation**

---

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

### **Article 11 - Désistement**

---

- En cas d'annulation de séjour validé avant le 15 juillet 2010, la moitié des sommes restes acquises,
- en cas d'annulation de séjour validé après le 15 juillet 2010, aucun remboursement ne sera possible,
- aucun remboursement ne sera accordé pour arrivée tardive ou départ anticipé,
- toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte,
- toute modification de réservation non confirmée par courrier, fax ou mail ne pourra être validée.

### **Article 12 - Cas de force majeure**

---

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du représentant du comité directeur fédéral.

### **Article 13 - Acceptation du règlement**

---

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Chaque responsable d'association s'engage à le diffuser à l'ensemble des participants.



# 37<sup>e</sup> Challenge national de pétanque 27, 28 & 29 août 2010



## Règlement

### Organisation pratique du Challenge

---

#### ***Date et lieu du challenge***

---

Placé sous l'égide de la fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, le 37<sup>e</sup> challenge de pétanque en doublette se déroulera les 27, 28 et 29 Août 2010 à COLOMIERS (Haute-Garonne).

#### ***Qualifications***

---

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable, régionale ou inter régionale. Toutefois, l'organisateur peut se réserver le droit de limiter le nombre de participants par association en fonction de ses capacités d'hébergement, afin de garantir une participation minimum de toutes les associations.

#### ***Droits d'engagement***

---

Aucun droit d'engagement n'est dû au titre de l'inscription à ce challenge.

Tirage au sort des rencontres, poules, dossards, ordre de départ.

L'association organisatrice en fixe les modalités et l'organise à sa convenance en veillant, toutefois, à ce que deux équipes d'une même association ne s'opposent lors des tours de qualification.

## Règlement

### Déroulement du challenge

---

#### **Définition des concours**

---

Les équipes mixtes sont inscrites au concours masculin.

Le challenge comporte trois séries de concours :

- Concours principal : il se compose d'un concours féminin et masculin.
- Concours complémentaire : il est mis en place pour les concurrents éliminés du concours principal, il est composé d'un concours féminin et masculin.
- Concours consolante : Il est réservé, après les parties de cadrage, aux éliminés des deux premiers concours.

#### **Déroulement des concours**

---

La première phase des deux concours principaux est organisée par poule de quatre doublettes ou triplettes. Si, le cas échéant, des poules de trois doublettes ou triplettes sont mises en place, il est fait application du règlement de la fédération française de pétanque et de jeu provençal.

Les deux meilleures doublettes ou triplettes de chaque poule sont qualifiées pour la suite des concours principaux qui se jouent alors par élimination directe.

Les deux doublettes ou triplettes perdantes sont inscrites d'office au fur et à mesure de leur élimination des concours principaux dans les concours complémentaires disputés également par élimination directe.

À la sortie des poules, deux doublettes ou triplettes d'un même département ne se rencontreront qu'à l'issue du deuxième tour suivant.

Le concours consolante regroupe les équipes féminines, mixtes ou masculines et se déroule par élimination directe.

Les parties de poules se jouent en onze points. Toutes les autres parties se jouent en treize points. Des points de pénalité sont appliqués aux retardataires, si l'annonce en a été préalablement faite par le comité d'organisation.

Dès le début de la partie, les joueurs doivent s'assurer que leurs boules et celles de l'adversaire répondent aux normes imposées. À compter de la troisième mène, s'il s'avère qu'une réclamation vis-à-vis des boules est sans fondement, l'équipe fautive est pénalisée de trois points qui s'ajoutent au score de l'adversaire.

## Règlement

### ***Catégorie des participants***

---

Sans objet.

### ***Référence à une réglementation nationale***

---

Les concours se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de pétanque et de jeu provençal (FPJP).

### ***Arbitrage, Contrôles***

---

Les arbitres disposent des sanctions réglementaires habituelles. L'arbitrage de toutes les parties est assuré par des arbitres officiels désignés par le comité départemental de pétanque et de jeu provençal du département organisateur. Des arbitres officiels assistent et participent à la table de marque. Dans tous les cas, les organisateurs fournissent, obligatoirement, des arbitres en nombre suffisant pour assurer le bon déroulement des parties.

### ***Classements***

---

Un classement masculin et féminin par association est établi pour l'attribution du challenge national par équipe. Le challenge est attribué à l'association ayant obtenu le meilleur classement sur les trois équipes les mieux classées dans chacun des concours principaux.

Le barème suivant est appliqué :

- équipe gagnante : ..... 7 points
- équipe finaliste : ..... 6 points
- perdante de la demi finale : ..... 5 points
- perdante du quart de finale : ..... 4 points
- perdante du huitième finale : ..... 3 points
- perdante du seizième de finale : ..... 2 points
- perdante trente-deuxième de finale : .. 1 point

Ce classement, établi sous le contrôle du représentant de la CPS qui le valide, est mis à la connaissance des participants pendant un quart d'heure avant d'être promulgué. Passé ce délai, les résultats sont officiellement communiqués aux compétiteurs et plus aucune réclamation ne sera acceptée concernant les résultats ou le classement du challenge.

## Règlement

### **Récompenses**

---

En aucun cas, une équipe partenaire ne peut se voir attribuer les trophées fédéraux et coupe du ministre, ceux-ci étant destinés aux équipes fédérales légitimement qualifiées. Des coupes, médailles et récompenses seront remises aux équipes participantes en fonction de leur classement et à la discrétion des organisateurs.

Seuls le trophée fédéral, le trophée du ministre, le trophée de l'ASCEE la plus représentée sportivement et le trophée partenaire (quand il y a lieu) sont obligatoires tous les autres sont laissés à la discrétion de l'organisateur. Seuls les trois premiers des trois concours seront récompensés. Les récompenses entre les participants des deux sexes doivent être de même niveau et de même qualité.

■ **Trophée fédéral :**

Ce trophée est obligatoirement attribué à la première association fédérale classée. Il sera remis par le représentant fédéral.

■ **Trophée du ministre :**

Ce trophée est obligatoirement attribué à la deuxième association fédérale classée. Il sera remis par un représentant de l'administration.

■ **Trophée de l'ASCEE la plus représentée :**

Ce trophée est remis à l'ASCEE présentant le plus grand nombre de participants sportifs (est exclue l'ASCEE organisatrice). En cas d'égalité, il sera attribué à l'ASCEE la plus éloignée. Il sera remis par le représentant de la commission permanente des sports.

■ **Trophée Partenaire :**

Ce trophée est obligatoirement attribué à la première équipe partenaire classée.

### **Réclamations**

---

Les réclamations éventuelles (réclamation concernant la composition d'une équipe, la qualification d'un ou plusieurs joueurs, etc...) sont immédiatement formulées auprès de la commission de contrôle. Elles sont verbales ou écrites.

Les réclamations, concernant des litiges survenus pendant le déroulement d'un concours devront être immédiatement formulées à la fin de ce dernier par écrit auprès de la commission de contrôle, dans ce cas, le délai de dépôt n'excédera pas un quart d'heure.

## Fiche d'inscription individuelle

A retourner avant le 30 avril 2010 (délai de rigueur) à :

**Direction Départementale des Territoires  
Monsieur DELSOL Claude - Président de l'ASCEE 31  
Cité Administrative - Bd Armand Duportal  
31074 TOULOUSE cedex 9**

ASCEE n° : .....	Région (FNASCEE) : .....
Nom : .....	Prénom : .....
<input type="checkbox"/> Joueur	N° carte FNASCEE 2010 : .....
<input type="checkbox"/> Accompagnateur	

Moyens de transport			
<input type="checkbox"/> Train	<input type="checkbox"/> Voiture	<input type="checkbox"/> Avion	<input type="checkbox"/> Bus

Horaires		
Arrivée	Jour : .....	Heure : .....
Départ	Jour : .....	Heure : .....

Hébergement souhaité	
<input type="checkbox"/> Chambre individuelle	
<input type="checkbox"/> Chambre double. Si chambre double, souhaite partager ma chambre avec :	
Nom : .....	Prénom : ..... ASCEE : .....

Séjour					
Dates	Déjeuner	Dîner	Nuit + Petit déjeuner		TOTAL
			Individuelle	Double	
Vendredi 27 août		<input type="checkbox"/> 15,00 €	<input type="checkbox"/> 60,00 €	<input type="checkbox"/> 37,00 €	.....€
Samedi 28 août	<input type="checkbox"/> 15,00 €	<input type="checkbox"/> 26,00 €	<input type="checkbox"/> 60,00 €	<input type="checkbox"/> 37,00 €	.....€
Dimanche 29 août	<input type="checkbox"/> 15,00 €				.....€
TOTAL FRAIS DE SEJOUR					.....€
FRAIS D'ORGANISATION					10,00 €
MONTANT TOTAL					.....€

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Date : .....

Signature

**ATTENTION : les ASCEE se déplaçant en car doivent établir une fiche individuelle pour chaque chauffeur.**



# 37<sup>e</sup> Challenge national de pétanque 27, 28 & 29 août 2010



## Fiche d'inscription récapitulative

A retourner avant le 30 avril 2010 (délai de rigueur) à :

Direction Départementale des Territoires  
Monsieur DELSOL Claude - Président de l'ASCEE 31  
Cité Administrative - Bd Armand Duportal  
31074 TOULOUSE cedex 9

DEPARTEMENT : .....	ASCEE (n°) : .....
---------------------	--------------------

### RESPONSABLE DE L'EQUIPE

Nom : ..... Prénom : .....

 travail : .....  portable : .....

Email : .....

Nombre de joueurs	.....
Nombre d'accompagnateurs	.....
Nombre total de participants	.....

Montant total des fiches individuelles	.....
--	-------

**Règlement par chèque libellé à l'ordre de : ASCEE 31 - « Challenge Pétanque »**

Seules les inscriptions entièrement réglées donneront lieu à réservation

Fait à ..... le .....

Signature

## Fiche composition des équipes

<b>ASCEE :</b> .....	
Concours doublettes masculines et mixtes	Concours doublettes féminines
Equipe n°1	Equipe n°1
Joueur :	Joueur :
Joueur :	Joueur :
Equipe n°2	Equipe n°2
Joueur :	Joueur :
Joueur :	Joueur :
Equipe n°3	Equipe n°3
Joueur :	Joueur :
Joueur :	Joueur :
Equipe n°4	Equipe n°4
Joueur :	Joueur :
Joueur :	Joueur :
Equipe n°5	Equipe n°5
Joueur :	Joueur :
Joueur :	Joueur :
Equipe n°6	Equipe n°6
Joueur :	Joueur :
Joueur :	Joueur :
Equipe n°7	Equipe n°7
Joueur :	Joueur :
Joueur :	Joueur :
Equipe n°8	Equipe n°8
Joueur :	Joueur :
Joueur :	Joueur :
Equipe n°9	Equipe n°9
Joueur :	Joueur :
Joueur :	Joueur :
Equipe n°10	Equipe n°10
Joueur :	Joueur :
Joueur :	Joueur :





# 37<sup>e</sup> Challenge national de pétanque 27, 28 & 29 août 2010



## Fiche sanitaire

### **Avertissement :**

Cette fiche est personnelle. Si elle n'est pas utilisée, elle restera confidentielle. Elle a juste pour but de faciliter les soins et de renseigner les secours en cas d'accident sur le lieu du challenge. Quand vous l'aurez rempli, vous l'insérerez dans une enveloppe à votre nom et vous la joindrez à votre inscription. Elle sera alors remise à l'organisateur présent sur le challenge et ne sera, bien sûr, ouverte qu'en cas de besoin. Si elle n'est pas utilisée, elle sera remise à votre responsable d'équipe à la fin du challenge.

ASCEE : .....	Nom : .....	Prénom : .....
Coordonnées de la personne à contacter : .....		
.....		
.....		
Votre groupe sanguin : .....		
Traitement médical en cours : .....		
.....		
.....		
Allergies : .....		
.....		
.....		
Avez-vous des problèmes particuliers que vous souhaiteriez signaler : .....		
.....		
.....		

N'oubliez pas de joindre à cette fiche les copies de votre carte de groupe sanguin et de l'attestation de votre carte vitale.



# 37<sup>e</sup> Challenge national de pétanque 27, 28 & 29 août 2010



## Fiche d'inscription à la visite du site d'Airbus

Samedi 31 mai à 14h00

Afin d'obtenir les autorisations d'entrée sur le site d'Airbus, je vous demande de bien vouloir retourner cette fiche complétée avant le 30 avril 2010 (délai de rigueur) à :

Direction Départementale de la Haute-Garonne  
Monsieur DELSOL Claude - Président de l'ASCEE 31  
Cité Administrative - Bd Armand Duportal  
31074 TOULOUSE cedex 9

DEPARTEMENT : .....	ASCEE (n°) : .....
---------------------	--------------------

Remplir une fiche par personne

Nom	.....
Nom de jeune fille ( <i>pour les femmes mariées</i> )	.....
Prénom	.....
Date de naissance	.....
Lieu de naissance ( <i>pays + ville</i> )	.....
Nationalité	.....

***Pour cette visite, il est indispensable de vous munir d'une pièce d'identité originale ou d'un passeport en cours de validité***

